

Fiche d'identité de CREA-SOL

Créa-Sol est une institution de micro-finance (IMF) bénéficiant d'un agrément bancaire lui permettant d'instruire et de financer directement des microcrédits professionnels et particuliers. La Banque Postale est devenue mécène de l'IMF en mars 2017 pour l'accompagner dans son développement et lui permettre de répondre aux besoins croissants de microcrédits.

Présentation de CREA-SOL

CREA-SOL, contraction de Crédit, Accompagnement et Solidarité a été créé en 2005. Association à but non lucratif, c'est aujourd'hui une institution de micro-finance qui relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et dont le fonctionnement repose sur un processus similaire à celui d'une banque classique.

En matière de gouvernance, l'IMF Créa-Sol est géré par un Conseil d'administration composé de personnes qualifiées, majoritairement issues du monde bancaire ou de l'entreprise. Un Comité d'audit et différents Comités réglementaires et de contrôles complètent ce dispositif.

Depuis 2009, l'IMF Créa-Sol est habilité par le Ministère de l'Economie à se refinancer sur les marchés financiers. Son modèle fondé sur le principe de « crédits extra-bancaires » présente l'avantage de déconnecter complètement l'activité microcrédit de l'activité bancaire classique et de pouvoir répondre aux emprunteurs lorsque les critères de solvabilité imposés aux banques par les autorités des marchés financiers ne leur permettent pas d'y répondre favorablement.

Le modèle économique de Créa-Sol s'inscrit dans l'esprit et les valeurs des entreprises de l'économie sociale et solidaire et cela lui confère une véritable autonomie de fonctionnement. Il est à signaler que Créa-Sol répond largement à tous les ratios de solvabilité exigés par les autorités de tutelle, régulièrement vérifiés par les différents organismes de contrôle ou d'évaluation de la structure.

La mission

La mission de Créa-Sol est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique en répondant aux besoins financiers de personnes en situation économique difficile qui ne trouvent pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique et auxquelles le microcrédit offre une chance de rebondir.

Chaque microcrédit réalisé se fait sur la base d'un objectif de réel retour économique pour l'emprunteur et selon une éthique éprouvée tant dans la qualité du projet à financer que sur les capacités de l'emprunteur à s'en acquitter. Cette approche différencie Créa-Sol des autres acteurs du marché et valorise le rôle des partenaires qui en sont prescripteurs.

Les microcrédits instruits par des Chargés d'affaires experts sont généralement un soutien pour faire face à une situation financière difficile ou répondre à un besoin essentiel.

Les outils de Créa-Sol : une innovation

Créa-Sol s'appuie sur la fiabilité de son système de production de crédit (progiciel de crédit X-LOAN, outil reconnu sur le marché), particulièrement adapté à l'activité de microcrédit, éprouvé par rapport à ses nouveaux besoins et dimensionné pour une qualité de service optimale.

Crea-Sol innove en matière de gestion des dossiers de prêts avec un partenaire de numérisation et d'archivage, permettant d'alléger à la fois la saisie et le traitement digital des dossiers mais aussi d'en sécuriser la complétude.

Créa-Sol disposera d'un centre de numérisation et d'archivage permettant de :

- Collecter les pièces justificatives du contrat de prêt au format papier ou numérique via l'application web service ;
- Assurer la complétude des pièces justificatives spécifiques à chaque dossier de prêt ;
- Conserver les pièces, via un archivage géré par une GED (gestion électronique des documents) ;
- Éditer le contrat de prêt et de le signer électroniquement à partir d'une interface web disponible sur un ordinateur ou un smartphone ; à partir d'une interface web disponible sur un ordinateur ou sur un smartphone